

13 mar 2020 -19:36

Appartient à [Conseil des ministres du 13 mars 2020](#)

Modification de plusieurs codes fiscaux dans le cadre de la réforme de la procédure "Una Via"

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à adapter trois codes fiscaux suite à la modification du Code d'instruction criminelle, dans le cadre de la réforme de la procédure "Una Via".

La loi du 5 mai 2019 comprend des dispositions diverses en matière pénale ainsi qu'en matière de cultes et modifie la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie et le Code pénal social. Cette loi a réformé la procédure "Una Via", qui donne la possibilité à l'administration fiscale de se concerter avec le procureur du Roi dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale.

L'avant-projet de loi apporte des modifications techniques à trois codes fiscaux, suite à la modification du Code d'instruction criminelle par la loi du 5 mai 2019. Il s'agit :

- du Code des impôts sur les revenus 1992
- du Code de la taxe sur la valeur ajoutée
- du Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi visant à adapter divers codes fiscaux à la loi du 5 mai 2019 portant des dispositions diverses en matière pénale et en matière de cultes, et modifiant la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie et le Code pénal social

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be